FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 —IDENTIFICATION

Nom du produit : ANTLER CLETHODIM

Numéro d'enregistrement LPA: 33595

Type de produit : Herbicide

Fournisseur:

WINFIELD UNITED CANADA, ULC 101-302 WELLMAN LANE SASKATOON, SK S7T 0J1 1.888.975.4769

TELEPHONE D'URGENCE #:

1-800-424-9300 (CHEMTREC)

SECTION 2 — IDENTIFICATION DES RISQUES

Dangers physiques : Liquide inflammable Catégorie 4

Dangers pour la sante : Danger d'aspiration Catégorie 1

Toxicité aiguë (Inhalation)
Catégorie 4
Toxicité aiguë (Oral)
Catégorie 4
Toxicité aiguë (cutanée)
Catégorie 5
Sensibilisant cutané
Irritation de la peau
Catégorie 2
Catégorie 2
Catégorie 2

Dangers environnementaux: Dangereux pour l'environnement aquatique.

Mot Signal: DANGER

Déclarations de danger : Liquide combustible. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif si inhalé. Nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif au contact de la peau. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation de la peau. Provoque une grave irritation des yeux. Toxique pour la vie aquatique.





Conseils de prudence :

Tenir à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. Peut être nocif au contact de la peau. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Après utilisation, se laver les mains et toute autre peau exposée. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Éviter le contact visuel. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Nocif en cas d'ingestion. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Ce produit contient des distillats de pétrole toxiques pour les organismes aquatiques.

SECTION 3 — COMPOSITION/ INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composants dangereux	N° CAS	% Pondéraux
Clethodim*	99129-21-2	25-27
Distillats de pétrole (contient) *	64742-94-5	65-70
*Naphtaline	91-20-3	5-7
* Triméthylbenzène	95-63-6	2-3

Contenu exprime sur l'étiquette du produit		
Clethodim* 252 g/L		

SECTION 4 — PREMIERS SECOURS

En cas d'ingestion: appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'être informé par un centre anti-poison ou un médecin. Ne pas donner de liquide a la personne. Ne faites rien par la bouche a une personne inconsciente.

En cas de peau ou d'habillement : enlever les vêtements contamines. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: déplacer la personne a air frais. Si la personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, puis faites une respiration artificielle, de préférence par bouche à bouche, si possible. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils supplémentaires.

Si les yeux sont ouverts : rincez lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles de contact, si présent, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Prenez le contenant, étiquette ou le nom du produit et le numéro d'enregistrement du produit antiparasitaire avec vous, lors de la recherche d'un contact médical.

NE PAS faire vomir. Ce produit contient des distillats de pétrole. Les vomissements peuvent causer une pneumonie par aspiration. Pas d'antidote spécifique.

SECTION 5 — MESURES DE LOTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction : Brouillard d'eau, mousse d'alcool, dioxyde de carbone, produit chimique sec.

Procédures spéciales de lotte contre l'incendie : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets lorsqu'ils combattent les incendies

de produits chimiques. Minimiser et contenir les eaux de ruissellement.

Point d'éclair 64.83°C (149°F)

Conditions d'inflammabilité : Liquide combustible. Peut brûler en cas d'incendie.

Produits de décomposition dangereux : Peut émettre des fumées toxiques de chlorure d'hydrogène ou de phosgène en cas d'incendie ou d'exposition à une chaleur extrême.

National Fier Protection Association (NFPA) Note de danger :

Evaluation pour ce produit : Sante : 2 Inflammabilité : 2 Réactivité : 0 Echelle des dangers : 0 = Minimum1 = Leger 2 = Modère 3 = Sérieux 4 = Grave

SECTION 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utilisez l'équipement de sécurité et les procédures appropriées a la taille du déversement. Gardez les personnes inutiles loin. Eviter le ruissellement dans les eaux naturelles et les égouts. Entourez et absorbez les déversements avec des matériaux inertes tels que la perlite, la sciure de bois, les granules d'argile, la vermiculite, le sable ou la saleté. Contenir tous les matériaux affecte dans un conteneur ferme et étiqueté pour une élimination appropriée. Isoler d'autres déchets. Nettoyer la zone contaminée, comme les surfaces dures avec du détergent et de l'eau, la collecte de la solution de nettoyage pour une élimination appropriée. Les grands déversements sur le sol ou des surfaces similaires peuvent nécessiter l'élimination du sol supérieur.

SECTION 7 — MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention: Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Apres utilisation, se laver les mains et toute autre partie de la peau exposée. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les retirer. Enlever et laver les vêtements contamines avant de les réutiliser. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

Entreposage : Conservez le récipient à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des produits alimentaires. Ne pas stocker en dessous de 0 ° C.

SECTION 8 — CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle :

Composante	TWA*	STEL*	Note
Clethodim	NE	NE	Personne n'est trouve
Distillats de pétrole (contient) *	17 ppm	100 mg/m ³	Recommandation du fournisseur
*Naphtaline	10 ppm	-	-
* Triméthylbenzène	25 ppm	-	-

^{*} Moyenne pondérée dans le temps, 8 heures, sauf indication contraire.

NE =Non établi

Contrôles d'ingénierie: Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventile.

Equipement de protection individuelle : Lors de la manipulation du concentré, du mélange, du chargement ou lors du nettoyage et des réparations, porter des lunettes protectrices ou un masque facial, un tablier en caoutchouc, des gants résistant aux produits chimiques, des bottes en caoutchouc, une chemise à manches longues et un pantalon long.

^{**} Limite d'exposition à court terme

SECTION 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

REMARQUE : Les données physiques sont des valeurs typiques, mais peuvent varier d'un échantillon a l'autre. Une valeur typique ne doit pas être interprétée comme une analyse garantie ou comme une spécification.

Apparence (état physique, couleur, etc.) Liquide ambre

Seuil d'odeur Pas disponible

Point de fusion :Pas disponiblePoint de congélation :Pas disponiblePoint d'ébullitionPas disponible

Point d'éclair 65°C

Taux d'évaporationPas disponibleInflammabilitéPas disponibleLimites d'explosivité :Pas disponible

Densité de vapeurPas disponibleDensité0.935-0.975 g/mLSolubilité :ÉmulsifiantsCoefficient de partage :Pas disponibleLa température d'auto-inflammation :Pas disponible

La température de décomposition Pas disponible

SECTION 10 — STABILITÉ ET REACTIVITÉ

Réactivité : non réactif.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses : une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter : chaleur excessive. Ne pas entreposer près de la chaleur ou de la flamme.

Matières incompatibles : Eviter le contact avec des agents fortement acides, basiques ou oxydants.

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, peut produire des gaz tels que le chlorure d'hydrogène ou le phosgène.

SECTION 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables : Inhalation, ingestion, contact avec la peau et les yeux.

Corrosion I irritation de la peauModérément irritant

Dommage ou irritation des yeux graves ... Modérément irritant

Sensibilisation cutanée : Pas un sensibilisateur de contact

Mutagénicité : Ne sait pas être mutagène

Effets subchroniques: Les effets liés aux composés à fortes doses ont été une

diminution du poids corporel, une augmentation de la taille du foie et une anémie.

Cancérogénicité : Des études en laboratoire ont montré qu'une impureté présente dans le solvant provoquait des tumeurs. L'ingrédient actif, le cléthodime, n'est pas considéré comme cancérogène.

Toxicité pour le développement / tératogénicité : La toxicité pour le développement chez le rat et le lapin n'a été observée qu'aux doses toxiques pour la mère.

SECTION 12 —INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Cette section est destinée aux écotoxicologues et autres spécialistes de l'environnement. Les données obtenues sur des produits similaires et sur des composants sont résumées ci-dessous.

Écotoxicité : (technique)

Toxicité aquatique :

Truite arc-en-ciel:	96-Heures LC ₅₀ (mg/L)	67
Poisson-lune Bluegill:	. 96-Heures LC ₅₀ (mg/L)	120
Daphnia:	48-Heures EC ₅₀ (mg/L)	120
Allègues: Eau douce	EC ₅₀ (mg/L)	57.8

Toxicité aviaire

Bobwhite caille:	Oral LD ₅₀ (mg/kg)	>2000
	5-d Dietary LC ₅₀ (ppm)	>6000
Le canard colvert:	5-d Dietary LC ₅₀ (ppm)	.>6000

Toxicité des arthropodes :

Abeille:LD₅₀ >100 µg/abeille (contact/oral)

Toxicité pour les organismes du sol, invertébrés :

Persistance et dégradabilité : La demi-vie moyenne du cléthodime est de 1 à 3 jours.

Potentiel de bioaccumulation : Négligeable.

Mobilité dans le sol : Pas facilement lessivable.

Autres effets indésirables : Pas de données.

SECTION 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Pour plus d'informations sur l'élimination des produits non utilisés et indésirables, contactez le fabricant ou l'organisme de règlementation provincial. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Ne réutilisez pas le récipient dans un but quelconque. Le cas échéant, renvoyer le contenant conformément au programme de retour. Si un récipient recyclable, jetez-le sur un site de collecte de conteneurs. Contactez un distributeur local, un concessionnaire ou une municipalité pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant de prendre le récipient sur le site de collecte, rincer trois fois ou sous pression le contenant vide en ajoutant des rin9ages au réservoir de pulvérisation et rendre le récipient inapproprié pour une utilisation ultérieure. S'il n'y a pas de site de collecte de conteneurs dans votre région, jetez le conteneur conformément aux exigences provinciales.

SECTION 14 —INFORMATIONS DE TRANSPORT

Les données fournies dans cette section sont données à titre indicatif. Veuillez appliquer les réglementations appropriées afin de classer correctement votre envoi pour le transport.

Description canadienne du TMD (route et rail) :

Non règlemente

Description du DOT des Etats-Unis :

≥119 gallons par paquet complet

No ONU 3082, Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, n.o.s. (naphtaline), 9, III, RQ

Transport par eau IMDG:

Non règlemente

IATA:

Non règlemente

SECTION 15 — INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est soumis à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requises pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les informations de danger requises sur l'étiquette du produit antiparasitaire :

AVERTISSEMENT: IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

SECTION 16 — AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité (FDS) est conçue pour être conforme au système général harmonisé (SGH) de la classification du risque chimique. Les informations données ici ne sont pas nécessairement exhaustives, mais représentent des données pertinentes et fiables. Suivez toutes les réglementations locales / régionales / nationales / internationales.

Classement HMIS: 2 Santé; 2 inflammabilité; 1 réactivité

0 = Risque minimal, 1 = Risque léger, 2 = Risque moyen, 3 = Risque grave, 4 = Risque extrême

Cette fiche de données de sécurité (MSDS) a des objectifs différents et ne remplace ni ne modifie la norme de réglementation de la lutte antiparasitaire approuvée (ARLA) - étiquetage du produit (attaché au contenant du produit et l'accompagnant). Cette fiche signalétique fournit des informations importantes sur la santé, la sécurité et l'environnement aux employeurs, employés, intervenants d'urgence et autres personnes manipulant de grandes quantités du produit dans des activités généralement autres que l'utilisation du produit, tandis que l'étiquetage fournit ces informations spécifiquement pour une utilisation normale du produit. L'utilisation, le stockage et l'élimination des pesticides sont régis par l'étiquetage des produits et la législation provinciale. Toutes les informations nécessaires et appropriées sur la précaution, l'utilisation, le stockage et l'élimination sont indiquées sur cet étiquetage. L'utilisation d'un pesticide d'une manière non prescrite sur l'étiquette approuvée par l'ARLA constitue une infraction à la loi fédérale.

Préparé par : Winfield United Canada, ULC

Date de préparation: 04/10/2019

Date de révision : 04/10/2019

Révisé pour : Première version